AGNEAUX Cité Art de Vivre	**Commune d'Agneaux** Compte rendu de la séance du conseil municipal du **27 Octobre 2011**

Étaient présents : Alain MÉTRAL, Maire - Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Jean-Claude LEPAON, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE, Alain SÉVEQUE Adjoints, Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORÉ, Françoise BLANCHET, Christian DELANOË, Daniel DEPINCÉ, Claude DUGUEY, Jean-Michel HEC, Colette LECOT, Paulette LEMARIGNER, Françoise LUAST, Josiane MARAIS, Fabienne PICAN, Yolanda TESNIERE, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Dany DAVID (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Michel BLOT (procuration à Thierry BILLORÉ), Daniel CAILLOT (procuration à Fabienne PICAN), Jacqueline CORBEAU (procuration à Jean-Michel HEC), Michèle DEBONO (procuration à Alain SÉVEQUE), Eric LEBRUMAN (procuration à Daniel DEPINCÉ), Jean-Pierre RUAULT (procuration à Jean-Claude LEPAON).

Secrétaire de séance : Madame Françoise LUAST

Date de convocation : 21/10/2011
Date d'affichage : 04/11/2011

- : - : - : - : - : -

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011

Le compte rendu de la réunion du 29 septembre 2011 est adopté **à l'unanimité.**

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2011 : BUDGET CCAS

Monsieur HEC demande si le nombre de bénéficiaires a augmenté.
Monsieur MÉTRAL confirme l'accroissement du nombre de gens en difficulté sur la commune. Il ajoute que les 3000€ concernent l'accompagnement d'une personne en longue maladie jusqu'à sa prochaine mise à la retraite.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- d'augmenter *en section de fonctionnement = dépenses*, les crédits budgétaires aux chapitres :
  011 « charges à caractère général » + 2.000€
  65 « autres charges de gestion courante » + 3.000€

- d'augmenter *en section de fonctionnement = recettes*, les crédits budgétaires au chapitre :
  74 « dotations, subventions et participations » + 5.000€

PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT SAINT-LÔ - AGNEAUX DE L'ANNÉE 2011/2012

Monsieur HEC souhaite que ces propositions fassent l'objet de 3 votes séparés.

Monsieur MÉTRAL accepte la demande et soumet au premier vote la participation au financement de micros ordinateurs pour la salle informatique.

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 10 Octobre 2011,

L'assemblée municipale décide**, <u>à l'unanimité</u>**, de participer au financement de l'équipement en micro-ordinateurs de la salle informatique de l'Institut au prorata du nombre d'élèves agnelais (74) pour un montant total de **5 376,79 €.**

L'assemblée municipale décide, **<u>à l'unanimité,</u>** de participer au frais de fonctionnement de l'Institut Saint-Lô-Agneaux pour un montant de :

- Coût d'un élève de l'école maternelle soit 757.74 €.
- Coût d'un élève de l'école élémentaire soit 319.12 €.

-	21 élèves à l'école maternelle x 757,74 €	=	15 912,54 €
-	53 élèves à l'école élémentaire x 319,12 €	=	16 913,36 €
	TOTAL	=	**32 825.90 €**

Monsieur DEPINCÉ faisant référence à une décision du tribunal administratif de Poitiers, conteste le principe de la participation aux frais de fonctionnement des institutions privées de Saint-Lô.

Monsieur MÉTRAL explique qu'il s'agit d'appliquer le principe de réciprocité qui est mis en œuvre entre Agneaux et Saint-Lô pour les écoles publiques comme pour les écoles privées, sans demande spécifique et sans dérogation.

L'assemblée municipale décide, **<u>à la majorité,</u>** (par 23 voix pour et 4 voix contre - Groupe Ensemble Pour Agneaux), de participer aux frais de fonctionnement des institutions privées de Saint-Lô en attribuant, selon le principe de réciprocité, à l'Institut Saint-Lô-Agneaux un montant de :

- Coût d'un élève de l'école élémentaire soit 319.12 €
- 7 élèves à l'école élémentaire x 319,12 € = **2 233,84 €**

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ACCORDÉE AUX ÉCOLES MARIE RAVENEL POUR LES CLASSES DÉCOUVERTES, LES SORTIES ET AUTRES DÉPENSES EXCEPTIONNELLES DE L'ANNÉE 2011/2012

Monsieur DUGUEY souhaiterait connaître le budget global et la participation demandée aux parents pour les classes de neige.

Monsieur MÉTRAL rappelle que la participation de la commune s'établit à 50% du reste à charge des familles.

Madame LAMAZURE ajoute que le règlement s'effectue sur facture.

Monsieur DUGUEY s'étonne que les classes maternelles aillent à Vire pour visiter l'école des Sapeurs Pompiers.

Monsieur BILLORÉ fait observer qu'il n'y a pas d'école de Sapeurs Pompiers sur l'agglomération Saint-Loise.

Monsieur MÉTRAL précise que l'Institut Saint-Lô-Agneaux accueille une classe de Sapeurs Pompiers et non une école.

Madame LAMAZURE note que la visite est gratuite, les sommes demandées correspondent au déplacement et au déjeuner au lycée MERMOZ de Vire.

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 10 Octobre 2011,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité,** d'accorder pour les classes découvertes, les sorties et autres dépenses exceptionnelles des écoles Marie RAVENEL :

- à l'Ecole Elémentaire :

➢ **Pour les classes découvertes et pédagogiques**

Classe de neige pour 55 (CM1-CM2) x 300 € 16 500.00 €
(du 5 au 12 mars 2012 à Saint-Sorlin)

Classe « art du cirque » 26 CE2 x 100 € 2 600.00 €
(du 5 au 9 mars 2012 à La Mazure)

Sorties pédagogiques 218.18 € x 7 classes 1 527.27 €

Accompagnement des chorales par le Groupe Briovère - coût par classe 40.91 € x 7 classes 286.37 €
(préparation spectacle fin d'année)

= 20 913.64 €

➢ **Pour le goûter de Noël** 400.00 €

Soit au total : 20 913,64 € + 400 € **= 21 313,64 €**

- à l'Ecole Maternelle :

➢ Participation projet « ferme pédagogique » à Raids pour les toutes petites et petites sections
Coût total 600 € - somme demandée 300 .00 €

➢ Projet hygiène et sécurité pour grandes sections 600.00 €
au Lycée Mermoz et à l'école des sapeurs pompiers de Vire

➢ Accompagnement des chorales par le Groupe Briovère
coût par classe 40.91€ x 4 classes 163.64 €

➢ Sorties pédagogiques 218.18 € x 4 classes 872.72 €

➢ Goûter, les achats de jeux pédagogiques 1 000.00 €

Soit au total **= 2 936,36 €**

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES ENGAGÉES PAR L'INSTITUT SAINT-LÔ À AGNEAUX POUR LES CLASSES DÉCOUVERTES DE L'ANNÉE 2011/2012

Monsieur DEPINCÉ observe que la participation, normalement établie à 50% du reste à charge, est de 100% du montant de la dépense pour 2 classes découvertes.

Monsieur MÉTRAL précise que les sorties concernées sont à vocation pédagogiques et sont donc financées dans leur intégralité comme il a toujours été.

Madame LAMAZURE souligne que l'accompagnement du projet de la « semaine cirque » est de 50% comme il l'avait été pour les écoles Marie RAVENEL.

Monsieur DEPINCÉ réclame un document de référence précisant les règles applicables pour définir les taux d'accompagnement financiers des projets des écoles.

Monsieur MÉTRAL répond : *« Madame LAMAZURE vous donnera ce document dans le cadre de la commission des affaires scolaires ».*

Monsieur DEPINCÉ estime que la somme reçue individuellement par enfant de Marie RAVENEL est inférieure à la somme reçue par enfant de l'Institut. Il demande que principe d'égalité soit respecté et que le contenu du compte rendu du Conseil Municipal de 2006, précisant que les sommes allouées aux enfants de l'Institut soient basées sur celles versées aux enfants de Marie RAVENEL, soit appliqué.

Monsieur MÉTRAL fait observer que la somme attribuée par enfant de Marie RAVENEL pour la classe de neige est de 300€ alors que pour la classe de neige de l'Institut elle est de 240€. Il précise que les sommes accordées sont liées aux activités proposées par les groupes scolaires et rappelle que les projets des 2 groupes scolaires ont toujours été accompagnés.

Madame LAMAZURE ajoute : *« en 2009 nous avions donné, par enfant, une somme supérieure à Marie RAVENEL et en 2010 la somme était supérieure pour l'Institut ; cela dépend des activités présentées. »*

Monsieur MÉTRAL fait remarquer que des familles pourraient être pénalisées si les participations étaient limitées par activité.

Il propose de retravailler, dans le cadre de la commission des affaires scolaires, sur les modalités d'application de ces accompagnements financiers tout en estimant que la pratique actuelle est la plus équitable pour les familles.

Monsieur LEMÉTAYER s'étonne que les observations du groupe Ensemble pour Agneaux n'aient pas été évoquées lors de la dernière réunion de la commission des affaires scolaires.

Monsieur DEPINCÉ répond : *«Nous avons les documents de la commission tardivement ; aussi, il est difficile de faire les calculs pendant la séance. Certes, la commission travaille bien, il y a des échanges, mais nous souhaiterions que les principes soient retravaillés avant la commission. »*

Monsieur MÉTRAL conclut en proposant de rediscuter ultérieurement des modalités de financement, soit en attribuant une somme par enfant identique pour Marie RAVENEL et l'Institut, soit en attribuant 50% du reste à charge pour les familles des projets présentés.

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 10 Octobre 2011,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité,** d'accorder pour les classes découvertes, les sorties et autres dépenses exceptionnelles de l'Institut Saint-Lô-Agneaux :

Classe Poney - 3 matinées découverte à la Choinetière à Carantilly (petite et moyenne section) pour 16 enfants Agnelais ; coût individuel (visite et transport) : 20 €
soit un montant total de **320 €.**

Séjour du 30/03 au 6/04/2012 au Haras de Moyon pour 5 enfants Agnelais grande section ; coût individuel (visite et transport) : 75.60 € soit un montant total de **378 €.**

Une semaine cirque Compagnie du Gros Nez Rouge (du 21 au 25 mai 2012): coût individuel de 36.80 €.
50 % de la somme soit 18.40 € pour les 17 CP et CE1 enfants agnelais soit 17 x 18.40 = **312.80 €.**

Un projet interventions théâtrales (Théâtre en Partance) coût individuel de 25.66 €.
50 % de la somme soit 12.83 € pour les 10 enfants agnelais soit 10 x 12.83 **= 128.30 €.**

Classe de Neige (du 22 au 31 Janvier 2012) à Montvauthier Les Houches pour treize CM2 Agnelais.
50 % des frais de 480 € par enfant, soit 13 x 240 € = **3 120 €.**

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ACCORDÉE AUX ÉCOLES MARIE RAVENEL POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES DE L'ANNÉE 2011/2012

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 10 Octobre 2011,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité,** d'octroyer aux écoles Marie RAVENEL les enveloppes budgétaires suivantes :

- à l'Ecole Elémentaire

➢ Pour les fournitures		
• 33 € x 162 élèves	=	**5 346,00 €**
➢ Pour l'entretien des livres		
– Bibliothèque Centre Documentaire	=	**400,00 €**
Matériel et autres :		
➢ Pour l'impression du journal de l'école	=	360,00 €
➢ Achat de fichiers de mathématiques CP et CE1	=	412,20 €
➢ Sonorisation des spectacles de fin d'année (chorales)		
• somme demandée	=	300,00 €
Equipement de l'école primaire	=	**1 072,20 €**
• Soit au total :	=	**6 818,20 €**

- à l'Ecole Maternelle

➢ Pour les fournitures		
• 33 € x 105 élèves	=	**3 465,00 €**
➢ Fond de documentation pédagogique	=	**400,00 €**
• Soit au total :	=	**3 865,00 €**

TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE, FIXATION DU TAUX ET EXONÉRATION

Monsieur DEPINCÉ demande : *« avez-vous fait des simulations ? Il semble que dans certains cas la recette peut baisser »*

Monsieur MÉTRAL répond : *« le taux de la taxe locale d'équipement était à 2%, il reste à 2% pour la taxe d'aménagement, la recette sera quasiment identique. »*

Monsieur DUGUEY note que les bases de calcul de la taxe vont changer, pouvant entraîner une petite baisse de la recette.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité,** d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+).

CONVENTIONS AVEC SAINT-LÔ AGGLOMÉRATION ET VÉOLIA EAU POUR L'INFRASTRUCTURE DE TÉLÉ-RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Monsieur DEPINCÉ demande si l'installation d'autres concentrateurs est prévue sur Saint-Lô.

Monsieur MÉTRAL précise qu'un seul concentrateur est prévu à Agneaux sur le toit de la Médiathèque, mais que d'autres seront installés dans l'agglomération.

Monsieur DEPINCÉ note que la relève automatique des consommations risque de porter un préjudice supplémentaire à l'emploi.

Il relève également le risque lié à la propagation des ondes électromagnétiques sur un bâtiment situé entre des habitations et occupé par du personnel communal employé à temps complet.

Monsieur MÉTRAL estime que le maintien de l'emploi est une préoccupation présente mais souligne l'intérêt du suivi permanent des consommations permettant de prévenir des fuites sur les réseaux pouvant générer des dépenses importantes pour les usagers.

Concernant les ondes électromagnétiques, Monsieur MÉTRAL fait remarquer que les essais ont certainement été effectués. Il ajoute que les ondes sont omniprésentes et que le projet de Véolia ne présente aucun risque d'interférence avec les fréquences existantes.

Monsieur DEPINCÉ demande si une redevance sera due par Véolia à la collectivité. Il regrette que les termes du contrat soient trop favorables à l'entreprise et place la collectivité en position de dépendance vis-à-vis de Véolia.

Monsieur MÉTRAL rappelle que Véolia est le fermier gestionnaire des réseaux d'eaux. Saint-Lô Agglomération est le maître d'ouvrage qui peut éventuellement répercuter les gains obtenus sur la facture des usagers en prenant sur la part de Véolia.

Monsieur MÉTRAL fait observer que la facturation réelle générée par la mise en place de l'installation apportera un plus en évitant les problèmes liés aux facturations basées sur des estimations.

L'assemblée municipale décide, **<u>à l'unanimité</u>** (par 23 voix pour et 4 abstentions - Groupe Ensemble Pour Agneaux) d'approuver le projet d'installation du concentrateur et des répéteurs dans les conditions définies ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer les 2 conventions (annexées) avec Saint-Lô Agglomération et Véolia Eau.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS RUE DE VILLECHIEN

Monsieur DUGUEY demande : *« est-il prévu de passer de la fibre optique ? »*

Monsieur MÉTRAL déclare : *« le Conseil Général et France Telecom sont en désaccord sur l'utilisation des ouvrages de France Telecom. Les fourreaux posés par le Conseil Général pour accueillir la fibre optique ne sont pas raccordés dans les chambres de tirage France Telecom, ce qui enlève tout intérêt à en poser.»*

Monsieur DUGUEY observe que Manche Numérique a déjà posé beaucoup de fibre jusqu'à l'entrée d'Agneaux. Pourquoi pas sur Agneaux !

Monsieur MÉTRAL insiste sur les relations difficiles entre France Telecom et le Conseil Général de la Manche contrairement à ce qui se passe dans d'autres départements.

Il souhaite que cette situation s'améliore afin de permettre un développement rapide du réseau de fibre optique.

L'assemblée municipale décide, **<u>à l'unanimité,</u>** de confier au SDEM la réalisation de l'effacement des réseaux basse tension et France Télécom de la rue de Villechien, de participer au financement de l'opération susvisée pour un montant de 115 000,00€ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur MÉTRAL rappelle qu'un document de synthèse de la situation financière des Rouges Gorges a été joint aux dossiers transmis aux élus.

Monsieur DEPINCÉ demande des précisions sur l'évacuation des riverains de la Ferme du Bois où une bombe vient d'être déterrée.

Monsieur MÉTRAL, invité à la préfecture le vendredi 04 novembre pour évoquer le sujet, donnera des informations ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 21h25

Le Maire,

A. MÉTRAL